

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'Economie et des  
Finances

---

**Arrêté du 22 février 2019  
Portant nomination à la Commission des Clauses Abusives**

NOR : ECOC1900967A

**Le ministre de l'économie et des finances,**

Vu l'article L. 212-1 du code de la consommation ;

Vu les articles R. 822-18 à R. 822-21 du code de la consommation ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2018 portant nomination à la Commission des Clauses Abusives,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommée en qualité de représentant des professionnels :

Mme LE BESNERAIS (Patricia), membre titulaire, en remplacement de Mme Martine BOCCARA.

Mme MEYNIEL (Pauline), membre suppléant, en remplacement de Mme Noémie ABENZOARD-BLANCHARD.

**Article 2**

Les personnes citées ci-dessus sont nommées jusqu'au 15 mai 2021.

**Article 3**

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes* de la République française.

Fait, le 22 février 2019

Bruno LE MAIRE